

Rapport annuel RNS 2025

Avril 2026

Table des matières

Préface	3
1 L'année en bref	4
1.1 Quelques chiffres	4
1.2 Produits	5
1.3 Nouveaux projets	5
1.4 Réseau	5
2 Décisions des organes du RNS.....	6
2.1 Membres de la PP RNS et de la PO RNS	6
2.2 Dates des séances de la PP RNS et de la PO RNS	8
2.3 Affaires traitées par la PP RNS	10
3 Bureau du RNS.....	11
3.1 Mandats terminés.....	11
3.2 Mandats en cours.....	11
3.3 Effectifs en personnel.....	13
3.4 Finances	13
4 Délégué de la Confédération et des cantons pour le RNS	14
4.1 Tâches de représentation, rapports et invitations officielles	14
4.2 Participation à des groupes d'accompagnement stratégiques et groupes de travail	14
5 Organe national de coordination (ONC) pour la lutte contre la radicalisation et l'extrémisme violent (PAN RAD).....	15
5.1 Organe de surveillance politique PAN RAD.....	15
5.2 Groupe d'accompagnement stratégique PAN RAD.....	16
5.3 Mise en œuvre des mesures PAN RAD	16
5.4 Programme de financement PAN RAD.....	16
5.5 Projets spécifiques	17
6 Travail en réseau	17
6.1 Conférences	17
6.2 Colloques.....	18
6.3 Stage de formation pour cadres supérieurs du RNS	18
6.4 Communication	18
7 Perspectives	18
7.1 Vision et stratégie	18
7.2 Actualisation de la convention administrative (Confédération – cantons)	19

Préface

Ensemble pour davantage d'efficacité

Le tragique incendie qui s'est déclaré à Crans-Montana dans la nuit du nouvel an a montré à quel point un événement local majeur peut très vite avoir un impact national et international. Lors de ce drame, 116 personnes ont été blessées, la plupart grièvement brûlées, et 41 personnes ont perdu la vie. L'excellente coordination en Valais, la préparation intercantonale en Suisse romande et la collaboration nationale ont permis d'assurer une première prise en charge d'urgence sur place.

Il est toutefois rapidement apparu que les structures et les processus sanitaires suisses seraient insuffisants pour maîtriser la catastrophe. Le réseau national de médecine de catastrophe KATAMED est donc intervenu sans tarder pour assurer la coopération internationale avec le mécanisme de protection civile de l'Union européenne (UCPM). Toutes les victimes ont ainsi pu être transférées dans un centre pour grands brûlés afin d'y recevoir les meilleurs soins possibles. Nous sommes extrêmement reconnaissants à l'égard de nos voisins européens pour cette solidarité exceptionnelle.

Même si cette tragédie était limitée dans le temps et dans l'espace, sa gestion et le soutien aux victimes occuperont encore longtemps les organisations et les institutions de notre pays. Hormis la pandémie de COVID-19, la Suisse a plutôt été épargnée par les catastrophes d'ampleur nationale ces dernières décennies.

Des responsabilités clairement définies, une préparation interrégionale et une coopération internationale sont indispensables pour gérer les futures catastrophes et situations d'urgence de longue durée dans le domaine de la santé. Que se passerait-il si, comme dans le cas d'un grave séisme, nous n'étions pas confrontés à un événement d'ordre principalement médical ? Ou si une guerre éclatait en Europe et qu'il fallait prendre en charge quotidiennement des centaines de blessés pendant plusieurs semaines ? Serions-nous en outre capables, une fois la crise maîtrisée, d'assurer la reconstruction et le transfert dans des structures appropriées ?

Dans le développement du réseau national de médecine de catastrophe KATAMED, nous sommes heureux de pouvoir compter sur le Réseau national de sécurité pour la gouvernance du projet et sur le soutien du secteur de la santé. La disponibilité, le libre accès et la garantie de la prise en charge médicale de notre population dans des situations exceptionnelles sont importants pour la résilience d'une Suisse forte. Ensemble, nous sommes plus efficaces.

Dr méd. Tenzin Lamdark

Mandataire du réseau national de médecine de catastrophe KATAMED
Chef du domaine spécialisé Médecine de catastrophe NEOC
Office fédéral de la protection de la population OFPP

1 L'année en bref

1.1 Quelques chiffres



17 conduites de séances
stratégiques



11 cantons visités



12 discours publics



5 mandats de conseil



Participation à
35 conférences

1.2 Produits

Les travaux en cours prévoient la rédaction de divers rapports en 2026. En 2025, le bureau du RNS a élaboré une charte pour la lutte contre la radicalisation et l'extrémisme violent, toutefois elle sera communiquée et publiée en 2026.

1.3 Nouveaux projets

Répression transnationale

Dans le rapport en réponse au postulat 20.4333, le Conseil fédéral a décidé de demander au RNS d'examiner des mesures dans le domaine de la coordination, de la prévention et de la sensibilisation nationales. Le RNS est donc chargé d'intégrer dans ce processus tous les acteurs concernés des trois échelons de l'État et de constituer un groupe d'accompagnement stratégique sur la répression transnationale. Le mandat a notamment pour objectif d'obtenir une vue d'ensemble politico-stratégique, de clarifier les compétences et les responsabilités pour le contrôle des mesures, de définir éventuellement d'autres mesures et d'intégrer tous les services concernés des trois niveaux de l'État.

Surveillance politique du Réseau national de médecine de catastrophe (KATAMED)

La réorientation du Service sanitaire coordonné (SSC) vers le Réseau national de médecine de catastrophe KATAMED doit permettre aux acteurs du secteur de la santé (partenaires KATAMED) de mieux gérer les événements d'ampleur nationale dans des situations exceptionnelles.

La nouvelle ordonnance sur la coordination dans le domaine du service sanitaire (OCSS ; RS 520.151) est entrée en vigueur le 1^{er} mai 2025. Elle prévoit notamment que « *la coordination aux niveaux politique et opérationnel est effectuée dans le cadre des plateformes politique et opérationnelle du Réseau national de sécurité* » (art. 1 al. 2). Par conséquent, les organes du RNS effectuent depuis 2025 la surveillance stratégique et politique du projet. La première séance de la plateforme politique élargie KATAMED (PP+ KATAMED) s'est tenue le 3 novembre 2025.

Charte contre la radicalisation

La plateforme politique élargie (PP+ RNS), en qualité d'organe politique de surveillance du Plan d'action national de lutte contre la radicalisation et l'extrémisme violent (PAN), a décidé en 2025 qu'une charte contre la radicalisation, qui devrait s'appuyer sur le PAN et renforcer les efforts de prévention déjà existants, soit élaborée. La charte a entre autres pour objectif que les instances politiques des trois niveaux de l'état chargées de la mise en œuvre du PAN communiquent ensemble un message politique qui rejette clairement toute forme d'extrémisme violent. Les travaux sont coordonnés par l'organe national de coordination de la mise en œuvre du PAN contre la radicalisation, qui est rattaché au bureau du RNS. La charte devrait faire l'objet d'une communication en 2026.

1.4 Réseau

Conférence nationale sur la cybersécurité

Le RNS a organisé la Conférence nationale sur la cybersécurité (CNCS) le 25 septembre 2025 en collaboration avec l'Office fédéral de la cybersécurité (OFCS). Consacrée au thème *Cyberrésilience : réglementation ou responsabilité individuelle ?*, la conférence a réuni près de 250 représentantes et représentants de l'administration et des milieux politiques, économiques et scientifiques, leur permettant d'échanger sur les principaux défis à relever dans le domaine de la sécurité numérique en Suisse.

Journée nationale PAN

La journée nationale PAN, qui a lieu tous les deux ans, s'est déroulée le 15 mai 2025 sur le thème *Jeunes et radicalisation – La diversité des défis de notre époque*. Un rapport sur la situation dans le domaine de l'extrémisme violent en Suisse, une table ronde avec des représentantes et représentants des autorités et des milieux scientifiques ainsi que plusieurs interventions intéressantes sur les différentes formes de l'extrémisme violent figuraient au programme. Lors de cette journée, la conseillère

d'État Jacqueline Fehr et le conseiller fédéral Beat Jans ont rappelé encore une fois l'importance du soutien politique dans la prévention en Suisse.

Stage de formation pour cadres supérieurs du RNS

Depuis 2020, le RNS organise en collaboration avec le Geneva Center for Security Policy (GCSP) et l'Institut Suisse de Police (ISP) le stage de formation pour cadres supérieurs du RNS. Organisé en 2025, ce stage était composé de trois modules de trois jours et a eu lieu dans les régions de Berne (du 26 au 28 août 2025), Zurich (du 2 au 4 septembre 2025) et Genève (du 9 au 11 septembre 2025).

LinkedIn (DUL)

Le compte LinkedIn du RNS a été mis en ligne le 28 septembre 2023 et comptait 1604 abonnés à la fin de l'année 2025. Ce canal de communication s'adresse en premier lieu aux membres des organes du RNS ainsi qu'à ses partenaires institutionnels. Il entend contribuer à la promotion d'une communauté d'intérêts dans le domaine de la politique nationale de sécurité.

2 Décisions des organes du RNS

2.1 Membres de la PP RNS et de la PO RNS

La plateforme politique du RNS (PP RNS) constitue l'organe politique du Réseau national de sécurité. La Confédération et les cantons y sont représentés paritairement. Ses membres sont les suivants :

Membres de la Confédération :

- Chef/fe du Département fédéral de justice et police (DFJP)
- Chef/fe du Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports (DDPS)

Membres des cantons :

- Président/e de la Conférence des directrices et directeurs des départements cantonaux de justice et police (CCDJP)
- Président/e de la Conférence gouvernementale des affaires militaires, de la protection civile et des sapeurs-pompiers (CG MPS)

Invité permanent :

- Président/e de la Conférence des directrices et directeurs de la sécurité des villes suisses (CDSVS)

La PP RNS siège quatre fois par an et sa présidence alterne annuellement entre la Confédération et les cantons.

Informations personnelles

Les titularisations au sein de la PP RNS étaient les suivantes en 2025 :

- Conseiller fédéral Beat Jans (chef du DFJP)
- Conseillère fédérale Viola Amherd (cheffe du DDPS ; jusqu'au 31 mars 2025)
- Conseiller fédéral Martin Pfister (chef du DDPS ; dès le 1^{er} avril 2025)
- Conseillère d'État Karin Kayser-Frutschi (co-présidente CCDJP)
- Conseiller d'État Jakob Signer (président CG MPS)
- Conseillère municipale Karin Rykart (co-présidente CDSVS)
- Conseillère municipale Sonja Lüthi (co-présidente CDSVS)

Présidence

La conseillère d'État Karin Kayser-Frutschi a assumé la présidence de la PP RNS du 25 août 2024 au 31 décembre 2025. Le conseiller fédéral Beat Jans lui succèdera au 1^{er} janvier 2026.

Informations générales PO RNS

Sous la direction du délégué de la Confédération et des cantons pour le RNS, la plateforme opérative du RNS (PO RNS) gère l'agenda politico-sécuritaire du RNS selon les directives de la PP RNS et prépare des propositions ainsi que des dossiers à l'attention de cette dernière. La Confédération et les cantons sont aussi représentés paritairement dans la PO RNS. Ses membres sont les suivants :

Membres de la Confédération :

- Directeur/trice de l'Office fédéral de la police (fedpol)
- Directeur/trice du Service de renseignement de la Confédération (SRC)
- Chef d'état-major de l'Instruction opérative (CEMIO)
- Directeur/trice de l'Office fédéral de la protection de la population (OFPP)
- Directeur/trice de l'Office fédéral de la douane et de la sécurité des frontières (OFDF)
- Directeur/trice de l'Office fédéral de la cybersécurité (OFCS)
- Secrétaire d'État à la politique de sécurité (SEPOS)

Membres des cantons :

- Secrétaire général/e de la Conférence des directrices et directeurs des départements cantonaux de justice et police (CCDJP)
- Secrétaire général/e de la Conférence gouvernementale des affaires militaires, de la protection civile et des sapeurs-pompiers (CG MPS)
- Président/e de la Conférence des commandantes et commandants des polices cantonales de Suisse (CCPCS)
- Président/e de la Conférence des responsables cantonaux des affaires militaires, de la protection de la population et de la protection civile (CRMPPCi)
- Président/e de la Coordination suisse des sapeurs-pompiers (CSSP)
- Président/e de la Société des Chefs de Police des Villes de Suisse (SCPVS)
- Directeur/trice du bureau de la Conférence des directrices et directeurs de la sécurité des villes suisses (CDSVS)

La plateforme opérative siège six fois par an, sous la direction du délégué de la Confédération et des cantons pour le RNS.

Personnel

Les personnes suivantes composaient la PO RNS en 2025 :

- Eva Wildi-Cortés (directrice fedpol)
- Christian Dussey (directeur SRC ; jusqu'au 31 octobre 2025)
- Serge Bavaud (directeur SRC ; dès le 1^{er} novembre 2025)
- Christophe Bifrare (président CRMPPCi ; jusqu'au 30 avril 2025)
- Patrik Reiniger (président CRMPPCi ; dès le 1^{er} mai 2025)
- Michaela Schärer (directrice OFPP)
- Pascal Lüthi (directeur OFDF)
- Florian Schütz (directeur OFCS)
- Florian Döblin (secrétaire général CCDJP)
- Alexander Krethlow (secrétaire général CG MPS)
- Matteo Cocchi (président CCPCS)
- Alain Vuitel (chef d'état-major de l'instruction opérative)
- Petra Prévôt (secrétaire générale CSSP)
- Clément Leu (co-président SCPVS ; jusqu'au 30 septembre 2025)
- Andrea Deflorin (co-président SCPVS ; dès le 1^{er} octobre 2025)
- Martin Naef (directeur du bureau CDSVS)

2.2 Dates des séances de la PP RNS et de la PO RNS

PP : 1^{re} séance : 3 mars 2025, Berne (Palais fédéral Est)

Présidence : conseillère d'État Karin Kayser-Frutschi, co-présidente CCDJP

Invités additionnels en vue du traitement du point de l'ordre du jour « Exercice intégré 2025 : Information sur l'état des travaux »

- Regierungsrat Martin Bühler, Co-directeur d'exercice EI25
- Erika Laubacher-Kubat, Co-directrice d'exercice EI25

Invité additionnel en vue du traitement du point de l'ordre du jour « Échange permanent dans le domaine cyber : sujets actuels selon les besoins »

- Florian Schütz, directeur OFCS

PP : 2^{ème} séance : 10 avril 2025, Berne (Maison des cantons)

Présidence : conseillère d'État Karin Kayser-Frutschi, co-présidente CCDJP

Invitée additionnelle en vue du traitement du point de l'ordre du jour « Exercice intégré 2025 : Information sur l'état des travaux et processus prévu pour le reporting de la mise en œuvre des recommandations »

- Erika Laubacher-Kubat, Co-directrice d'exercice EI25

Invité additionnel en vue du traitement du point de l'ordre du jour « Échange permanent dans le domaine cyber : sujets actuels selon les besoins : Analyse des risques Eurovision Song Contest »

- Florian Schütz, directeur OFCS

PP : 3^{ème} séance : 1^{er} septembre 2025, Berne (Palais fédéral Est)

Présidence : conseillère d'État Karin Kayser-Frutschi, co-présidente CCDJP

Invités additionnels en vue du traitement du point de l'ordre du jour « Service sanitaire coordonné SSC: Information sur la réorientation »

- Gerald Scharding, vice-directeur OFPP
- Tenzin Lamdark, responsable KATAMED

Invité additionnel en vue du traitement du point de l'ordre du jour « Groupe d'accompagnement Répression transnationale : Mandat »

- Urs von Arb, ambassadeur SEM

Invitée additionnelle en vue du traitement du point de l'ordre du jour « Exercice intégré 2025 : État des travaux et processus de monitoring »

- Erika Laubacher-Kubat, Co-directrice d'exercice EI25

PP élargie : 4^{ème} séance : 3 novembre 2025, Berne (Bernernhof)

Présidence : conseillère d'État Karin Kayser-Frutschi, co-présidente CCDJP

Invités additionnels en vue du traitement du point de l'ordre du jour « Organe de surveillance du service sanitaire coordonné et KATAMED »

- Conseillère fédérale Elisabeth Baume-Schneider, cheffe DFI
- Stefan Hostettler Fischer, secrétaire général DFI
- Conseiller d'État Lukas Engelberger, président CDS
- Seraina Grünig, suppl. secrétaire général CDS
- Michaela Schärer, directrice OFPP
- Gerald Scharding, vice-directeur OFPP
- Tenzin Lamdark, responsable KATAMED

Invités additionnels en vue du traitement du point de l'ordre du jour « Organe de surveillance politique du PAN de lutte contre la radicalisation¹ » et « Organe de surveillance politique du PAN contre la traite des êtres humains »

- Conseillère d'État Jacqueline Fehr, Membre du conseil d'administration CCDJP
- Conseiller d'État Urs Martin, Membre du conseil d'administration CDAS
- Claudia Kratochvil-Hametner, directrice de l'association des Communes Suisses
- Susanne Hardmeier, secrétaire générale CDIP

PO : 1^{re} séance : 23 janvier 2025, Berne (Palais fédéral Est)

Présidence : Martin von Muralt, délégué de la Confédération et des cantons pour le RNS

Invité additionnel en vue du traitement du point de l'ordre du jour « Courrier de la CCPCS du 27 août 2024 adressé au Commandement des opérations »

- Alexander Furer

PO : 2^{ème} séance : 19 mars 2025, Berne (Maison des cantons)

Annulée

PO : 3^{ème} séance : 6 mai 2025, Berne (Workspace Welle7)

Présidence : Martin von Muralt, délégué de la Confédération et des cantons pour le RNS

Invité additionnel en vue du traitement du point de l'ordre du jour « Sicherheitsrelevante Beschaffungen: Übersicht der laufenden Beschaffungsvorhaben »

- Bernhard Knechtenhofer

Invité additionnel en vue du traitement du point de l'ordre du jour « Coopération civilo-militaire Commandement des opérations »

- Urs Löffel

PO : 4^{ème} séance : 30 juin 2025, Berne (Palais fédéral Est)

Présidence : Martin von Muralt, délégué de la Confédération et des cantons pour le RNS

Invité additionnel en vue du traitement du point de l'ordre du jour « Coopération civilo-militaire Commandement des opérations »

- Urs Löffel

Invités additionnels en vue du traitement du point de l'ordre du jour « Répression transnationale : mandat RNS »

- Urs von Arb
- Lydia Amberg

Invitée additionnelle en vue du traitement du point de l'ordre du jour « Interopérabilité et collaboration au sein du réseau de sécurité suisse »

- Angela Schwab

PO : 5^{ème} séance : 18 septembre 2025, Berne (Maison des cantons)

Présidence : Martin von Muralt, délégué de la Confédération et des cantons pour le RNS

Invitées additionnelles en vue du traitement du point de l'ordre du jour « Service sanitaire coordonné et KATAMED »

- Anne Lévy
- Seraina Grünig
- Gwendolyn Graf

¹ Cf. chapitre 6

Invités additionnels en vue du traitement du point de l'ordre du jour « Drones : Ordonnance et directive sur l'aviation »

- Michelle Gogniat
- Reto Dubach
- Markus Eggenberger

PO Klausur: 6^{ème} séance: 20-21 novembre 2025, Thoune (Hotel Seepark Thun)

Présidence : Martin von Muralt, délégué de la Confédération et des cantons pour le RNS

Participants additionnels :

- Landesfähnrich Jakob Signer, Président de la CG MPS
- Svenja Strahm, Ecoplan
- Michael Marti, Ecoplan

2.3 Affaires traitées par la PP RNS

Exercice intégré 2025

La PP SVS a été tenue informée en permanence de l'avancement des travaux de l'exercice intégré 2025.

Vision RNS 2027+

Les entretiens avec les membres de la PO RNS et de la PP RNS ont eu lieu au mois de juin. Un séminaire avec les membres de la PO RNS s'est déroulé les 20 et 21 novembre. Les discussions ont porté sur l'avenir de la Vision RNS et ont proposé différentes variantes possibles.

Service sanitaire coordonné SSC/KATAMED

Les travaux de suivi en lien avec le Rapport nouvelle orientation du SSC – Réseau national de médecine de catastrophe KATAMED ont été effectués avec un plan d'action commun de la Confédération et des cantons. La PP+ RNS a pris connaissance du projet de plan d'action national élaboré par le groupe de suivi KATAMED, qui chiffre les ressources et fixe les responsabilités. La Confédération et les cantons continuent de travailler conjointement sur le plan d'action national, qu'ils soumettront pour décision à la PP+ RNS en 2026. Dans ce contexte, la PP+ RNS intervient comme organe de pilotage politique.

Répression transnationale

Le bureau du RNS a été chargé de constituer et de diriger en 2026 un groupe d'accompagnement stratégique temporaire dédié à la répression transnationale. Ce groupe a pour but de créer une vue d'ensemble politico-stratégique, de clarifier les compétences et les responsabilités pour le contrôle des mesures, de définir éventuellement d'autres mesures et d'intégrer tous les services concernés des trois niveaux de l'État.

Plan d'action national de lutte contre la radicalisation et l'extrémisme violent (2023 – 2027)

Les membres de l'organe politique de surveillance et de la PP RNS ont approuvé le contenu de la chartre contre toute forme de discrimination et d'extrémisme violent ainsi que la suite de la procédure relative à la communication. La conférence de presse est prévue au cours de 2026. Des représentantes et représentants des trois niveaux de l'État y participeront. Les membres de l'organe politique de surveillance ont en outre approuvé la priorisation des demandes pour le programme de financement 2026, le concept d'évaluation du PAN et le développement du site internet *contre-la-radicalisation.ch*. Le financement de l'évaluation du prochain PAN a été adopté sur le plan formel.

Agenda RNS 2026

L'OFCS a repris en 2025 la direction du groupe spécialisé Cyber, auquel le bureau du RNS reste rattaché. À l'avenir, le bureau du RNS ne participera plus aux discussions de Koordex. Le RNS ne traitera plus directement le thème du système mobile de communication sécurisée. La PP RNS pourrait

toutefois être intégrée à la gouvernance du projet. La plateforme d'échange pour les forces de sécurité professionnelles ne sera plus non plus gérée par le RNS.

Conférence RNS 2026

La conférence RNS 2026 s'articulera autour du thème « Drones : enjeux dans le contexte des menaces hybrides ? » qui a été décidé par les membres de la PO RNS. Les travaux préparatoires seront présentés en détail à la PP RNS en 2026.

3 Bureau du RNS

3.1 Mandats terminés

Groupe d'accompagnement stratégique « Érythrée » et rapport

L'augmentation des affrontements violents au sein de la diaspora érythréenne en Suisse à l'automne 2023 a obligé les autorités chargées de la sécurité à réagir. Face à ces confrontations, la PP RNS a entre autres chargé le 22 avril 2024 le délégué de la Confédération et des cantons pour le RNS des tâches suivantes : clarifier les compétences et les responsabilités pour la mise en œuvre du catalogue de mesures élaboré par le Groupe Sécurité pour la gestion des affrontements au sein de la diaspora érythréenne en Suisse, définir d'éventuelles mesures supplémentaires, créer une vue d'ensemble politico-stratégique et intégrer les services concernés des trois niveaux de l'État. Placé sous la direction du délégué, le mandat du groupe d'accompagnement « Érythrée » s'est terminé à la fin 2025. Le Centre pour le dialogue humanitaire (HD) a par ailleurs été chargé d'assurer la médiation entre les groupuscules de la diaspora érythréenne en Suisse. Le bureau du RNS a rédigé un rapport sur les bonnes pratiques à adopter avec la diaspora érythréenne en Suisse, conjointement et en accord avec le groupe d'accompagnement stratégique « Erythrée ».

3.2 Mandats en cours

Groupe spécialisé Cybersécurité

Jusqu'ici, le RNS servait d'interface entre la Confédération, les cantons et les communes dans la coordination de la stratégie de cybersécurité et dirigeait notamment le groupe spécialisé Cybersécurité, composé de représentants des trois niveaux de l'État et chargé de coordonner les travaux de réalisation des stratégies nationales de protection contre les cyberrisques (SNPC) I et II. Le transfert du Centre national pour la cybersécurité (NCSC) au DDPS et la création de l'Office fédéral de la cybersécurité (OFCS) au 1^{er} janvier 2024 ont temporairement reporté les travaux de planification de la mise en œuvre de la nouvelle cyberstratégie nationale (CSN). Étant donné que les activités et le rôle du groupe spécialisé Cybersécurité se fondaient sur ces travaux, son nouveau rôle n'était pas encore clairement défini. Un examen s'imposait donc pour revoir sa composition, ainsi que son rôle et ses tâches. Le 22 avril 2024, la PP RNS a approuvé le mandat « Refonte du groupe spécialisé Cybersécurité ». Le nouveau groupe spécialisé Cybersécurité garantit l'échange d'informations relatives aux questions de cybersécurité entre les acteurs concernés aux trois niveaux de l'État (Confédération, cantons et communes). Ce faisant, il œuvre dans les trois dimensions que sont la responsabilisation, la résilience et la gestion des incidents. D'autre part, il accompagne et soutient la mise en œuvre de la CSN dans ces trois dimensions. La plus-value qu'il apporte est renforcée par le fait que le groupe spécialisé Cybersécurité assure les échanges techniques en offrant une plateforme d'égal à égal : ses membres seront en effet des représentants de la Confédération, des cantons et des communes qui assument, dans leur organisation respective, la responsabilité de la cybersécurité « sur le front » à un niveau technique identique. Le domaine des poursuites pénales en matière de cybersécurité en est explicitement exclu. Dirigé jusqu'en 2025 par le RNS, le Groupe spécialisé Cybersécurité est passé en main de l'OFCS en 2025. Le RNS reste membre de ce groupe. En 2025, le groupe spécialisé Cybersécurité s'est réuni quatre fois.

État des lieux de la gestion nationale des crises

En novembre 2023, la PP RNS a chargé le bureau du RNS d'établir une vue d'ensemble nationale des structures, processus et méthodes dans le domaine de la gestion des crises, laquelle doit englober les échelons de la Confédération, des cantons et des communes, ainsi que les infrastructures critiques. Cet état des lieux de la gestion nationale des crises doit être soumis à la PP RNS d'ici le milieu de l'année 2026 et vise à établir un aperçu global du fonctionnement de la gestion des crises en Suisse au 31 décembre 2024. Ses objectifs sont les suivants :

- illustrer les structures, processus et méthodes dans leur globalité ;
- instaurer une compréhension commune entre les différents acteurs ;
- créer un système national de référence dans le domaine de la gestion des crises ;
- identifier éventuellement de possibles améliorations.

En 2025, les données ont été récoltées auprès organisations concernées puis analysées. Lors d'une séance du groupe de travail, l'analyse préliminaire des données ainsi que les questions pour les interviews d'approfondissement ont été discutées. S'en sont suivis des entretiens d'approfondissement avec des partenaires particulièrement concernés et choisis sur le volet.

Exercice intégré 2025

L'Exercice intégré 2025 (EI 25) s'est déroulé les 6 et 7 novembre 2025 sur le thème de la maîtrise d'une menace hybride contre la Suisse. En 2025, le bureau du RNS a participé activement aux travaux préparatoires pour l'évaluation et à l'exercice au sein de la cellule d'évaluation et de surveillance. Le projet EI 25 est passé à la phase d'analyse à la fin de l'année. Dans ce contexte, le délégué de la Confédération et des cantons pour le RNS est responsable de la rédaction du rapport relatif à l'EI 25. Des recommandations à l'intention de la Confédération et des cantons seront formulées dans le rapport, qui sera soumis à la PP RNS et au Conseil fédéral à l'été 2026.

Plan d'action national de lutte contre la radicalisation et l'extrémisme violent 2023-2027 : mise en œuvre et coordination (PAN)

Le PAN de lutte contre la radicalisation et l'extrémisme violent est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2023. Il prévoit qu'un organe national de coordination affilié au RNS, un groupe d'accompagnement stratégique et un organe de surveillance politique accompagnent la mise en œuvre des mesures jusqu'en 2027. Les activités de ces divers organes sont décrites au chapitre 6. La PP RNS a adopté le mandat nécessaire à cet effet en date du 14 août 2023.

Plan d'action national contre la traite des êtres humains 2023-2027 : accompagnement stratégique

Le PAN contre la traite des êtres humains 2023-2027 a été élaboré à la demande du Conseil fédéral et sous la direction de fedpol. Il est entré en vigueur au 1^{er} janvier 2023. En date du 14 août 2023, la PP RNS a demandé au bureau du RNS d'accompagner ce PAN stratégiquement et politiquement. Le RNS dirige par conséquent le groupe d'accompagnement stratégique alors que le DFJP pilote l'organe de surveillance politique, qui se compose à présent d'un cercle élargi de membres issus de l'organe actuel de la PP élargie du RNS. Les membres du groupe d'accompagnement stratégique et ceux de l'organe de surveillance politique sont régulièrement informés de la mise en œuvre des mesures du PAN et peuvent au besoin exercer l'influence qu'ils jugent nécessaire. fedpol est chargé du suivi de la mise en œuvre. Le premier rapport de suivi, portant sur les actions réalisées en 2023 et 2024, a été publié en juin 2025. La collecte des données pour le deuxième rapport de suivi a débuté en novembre 2025. Ce rapport présentera la situation à la fin de l'année 2025.

Plateforme d'échange pour les forces de sécurité publiques et privées

Le délégué de la Confédération et des cantons pour le RNS a initié en 2024 le projet d'une plateforme d'échange pour les forces de sécurité publiques et privées. La plateforme d'échange vise à améliorer la collaboration entre les acteurs étatiques et les forces de sécurité privées issues des rangs de l'Association des entreprises suisses de services de sécurité (VSSU), de l'Interassociation de sauvetage 144 ainsi que de l'unité Security et Police des transports des Chemins de fer fédéraux (CFF). Elle veut donner la possibilité aux partenaires privés susmentionnés d'échanger avec des représentants

de la police fédérale, de la police militaire, des polices cantonales et municipales, de l'OFDF ainsi que de l'Association suisse des sapeurs-pompiers professionnels (ASSPP), dans l'esprit d'une collaboration approfondie. La plateforme s'est réunie une fois en 2025.

3.3 Effectifs en personnel

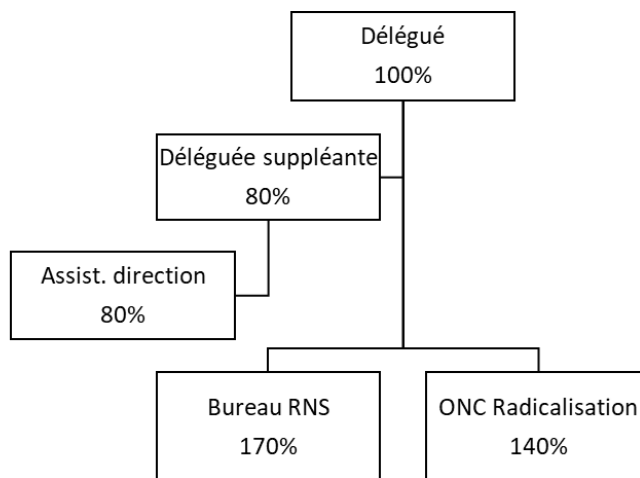
Le bureau du RNS occupe au total 4,4 équivalents plein-temps (EPT), qui sont paritairement financés par la Confédération et les cantons. Il est dirigé par le délégué de la Confédération et des cantons pour le RNS.

En plus des 4,4 EPT mentionnés, le RNS endosse le rôle d'organe national de coordination pour la mise en œuvre du PAN de lutte contre la radicalisation et l'extrémisme violent. Cet organe est subordonné au délégué de la Confédération et des cantons pour le RNS. Son financement est pris en charge par la Confédération (DFJP, DDPS et DFI). En 2022, décision a été prise d'augmenter de 0,6 EPT les ressources de l'organe national de coordination, de sorte qu'il dispose aujourd'hui d'un total de 1,4 EPT.

- Bureau RNS : 4,4 EPT
- Organe national de coordination (ONC) : 1,4 EPT
- Total : 5,8 EPT

Le poste d'assistante de direction a été vacant pendant quatre mois en 2025 à savoir durant les mois de mai, juin, juillet et août. Avec l'engagement de l'actuelle assistante de direction, l'effectif était au complet à partir du 1er septembre 2025.

État au 31 décembre 2025 :



- 1 délégué/e (1 EPT)
- 1 délégué/e suppléant/e (0,8 EPT)
- 1 assistant/e de direction (0,8 EPT)
- 4 collaborateur/trice/s scientifique/s (3,1 EPT)
- Réserve (0,1 EPT)

3.4 Finances

Comptes 2025

Conformément à la Convention administrative relative au RNS du 4 décembre 2015, le plafond des coûts du RNS s'élève à 1,1 million de francs. Lors du bouclage des comptes pour l'année 2025, les dépenses ordinaires du bureau RNS se montaient à 905'749 francs, soit sous ledit plafond. Comme

convenu contractuellement, la moitié de ce montant est refacturé aux cantons. Une différence de régularisation de 2024 a été imputée à la facture 2025.

Les ressources en personnel limitées dans le temps financées par la Confédération en vue d'assumer la tâche de coordination pour la mise en œuvre du deuxième PAN de lutte contre la radicalisation et l'extrémisme violent 2023-2027 se montaient à 205'998 francs en 2025 (1,4 EPT).

Rapport de révision 2025

Toutes les quittances ont été consultées par la Révision interne du DDPS et toutes les factures ont été jugées conformes, puis approuvées.

Budget 2026

En date du 3 novembre 2025, la PP RNS a approuvé le budget pour l'année 2026, à hauteur de 1 100 000 francs. Les frais de personnel représentent quelque 80 % des charges totales. Le RNS dépense par ailleurs environ 10 % de son budget annuel pour des manifestations de grande ampleur. Les 10 % restants sont constitués des coûts d'exploitation ainsi que des frais liés à des mandats de conseil externes. Pour le bureau du RNS, l'organisation de grandes manifestations implique un investissement en temps et en personnel élevé, raison pour laquelle le RNS collabore depuis l'automne 2023 avec une entreprise externe de gestion d'événements. Cette collaboration fonctionne à satisfaction et est appelée à se poursuivre dans les années à venir.

4 Délégué de la Confédération et des cantons pour le RNS

4.1 Tâches de représentation, rapports et invitations officielles

Dans le cadre de ses obligations, le délégué de la Confédération et des cantons pour le RNS entretient des contacts réguliers avec les membres et partenaires du RNS. Il reçoit également des demandes l'invitant à s'emparer de thématiques, en particulier lorsque celles-ci concernent la Confédération et les cantons. Dans ce contexte, le délégué de la Confédération et des cantons pour le RNS a assumé 5 mandats de conseil l'an dernier pour des partenaires, assisté à plus de 35 conférences, rendu visite aux autorités de 15 cantons et participé à 12 exposés ou discussions en panel.

4.2 Participation à des groupes d'accompagnement stratégiques et groupes de travail

Groupe d'accompagnement du PAN LGBTIQ

Le RNS est membre du groupe d'accompagnement de l'élaboration du Plan d'action national (PAN) contre les crimes de haine anti-LGBTIQ en réponse au postulat 20.3820 « Plan d'action national contre les crimes de haine anti-LGBTQ ». Le RNS participe aux travaux de ce nouveau PAN pour son expertise dans les questions de radicalisation. Le groupe d'accompagnement a siégé une fois en 2025.

Groupe d'accompagnement OSMP

Le RNS est membre du groupe d'accompagnement « Ordonnance sur les mesures visant à promouvoir la sécurité des minorités ayant un besoin de protection particulier » (OSMP ; RS 311.039.6), dirigé par fedpol. Le groupe d'accompagnement examine les demandes qui sont déposées au sens de l'ordonnance et donne une recommandation quant aux mesures qui devraient être financées en priorité. Le groupe d'accompagnement a siégé une fois en 2025.

Groupe de travail « La haine sur la toile »

Le RNS est membre du groupe de travail « La haine sur la toile », qui est dirigé par l'Office fédéral des assurances sociales, en collaboration avec l'Office fédéral de la communication et le Service de lutte contre le racisme. Le groupe de travail a fêté ses cinq ans d'existence en décembre 2025, notamment avec un avis de droit sur la [protection contre la discrimination algorithmique](#) demandé par la Commission

fédérale pour les questions féminines et la Commission fédérale contre le racisme. Une rencontre a en outre eu lieu en novembre 2025.

5 Organe national de coordination (ONC) pour la lutte contre la radicalisation et l'extrémisme violent (PAN RAD)

Compte tenu de l'évolution de la société et de la politique de sécurité, les autorités gouvernementales compétentes ont décidé de poursuivre les efforts entrepris dans le cadre du premier plan d'action national de lutte contre la radicalisation et l'extrémisme violent (PAN RAD). C'est dans cet esprit que le deuxième PAN RAD, élaboré sous la direction du RNS et sur mandat de la PP RNS, a été adopté en novembre 2022 par la Confédération, les cantons, les villes ainsi que les communes. Le Conseil fédéral a été informé lors de sa séance du 16 décembre 2022 des onze nouvelles mesures prévues dans le cadre du PAN RAD pour les années 2023 à 2027. Le deuxième PAN RAD est entré en vigueur au 1^{er} janvier 2023.

L'organe national de coordination (ONC) coordonne la mise en œuvre des différentes mesures prévues dans le cadre du PAN RAD et est par ailleurs responsable du transfert d'informations et de connaissances. Il a organisé en 2025 une rencontre de réseautage pour les services spécialisés cantonaux et communaux, qui a permis aux participants d'échanger et de discuter des pratiques qui ont fait leurs preuves (voir chap. 6.2). L'organe national de coordination surveille en outre la mise en œuvre des mesures et publie régulièrement un rapport sur l'état des travaux.

L'évaluation du PAN RAD prévue en 2026 a pour but de rendre compte aux autorités et aux responsables politiques de l'efficacité des onze mesures mises en œuvre et des moyens financiers qui leur ont été alloués. Les résultats de l'évaluation doivent en outre permettre de formuler des recommandations concernant d'éventuelles possibilités d'optimisation. Ces recommandations serviront de base pour déterminer la suite de la procédure et élaborer si nécessaire un troisième plan d'action national. Dans ce contexte et afin d'atteindre les objectifs, l'évaluation portera sur l'ensemble du plan d'action, c'est-à-dire depuis sa conception jusqu'aux effets qu'il produit en passant par la mise en œuvre du programme. L'évaluation du PAN RAD II s'articule autour des aspects suivants : efficacité générale et spécifique du PAN RAD II, analyse de la mise en œuvre de chacune des onze mesures en tenant compte du degré de réalisation et des responsabilités, conclusions sur la base de l'analyse et recommandations pour une éventuelle poursuite ou adaptation du plan d'action national. La PP+ RNS a approuvé le concept d'évaluation du PAN RAD en automne 2025.

5.1 Organe de surveillance politique PAN RAD

La séance annuelle de l'organe de surveillance politique a eu lieu le 3 novembre 2025. La plateforme politique élargie du RNS (PP+ RNS) constitue par ailleurs l'organe de surveillance politique du PAN de lutte contre la radicalisation. Cet organe regroupe les trois niveaux étatiques politiques, sous la direction du DFJP. L'organe de surveillance politique est composé des membres de la PP RNS ainsi que de représentantes et représentants des conférences et associations ci-après :

- Conférence des directrices et directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP)
- Conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales (CDAS)
- Association des Communes Suisses (ACS)

Lors de sa séance du 3 novembre 2025, l'organe de surveillance politique a pris connaissance de la priorisation des demandes reçues en 2025 dans le cadre du programme de financement, proposée par le groupe d'accompagnement stratégique. Il a également validé la charte contre la radicalisation et l'extrémisme violent (cf. chap.5.5).

5.2 Groupe d'accompagnement stratégique PAN RAD

Le groupe d'accompagnement stratégique est constitué de membres de la Confédération, des cantons, des villes et des communes, selon la liste ci-après :

- Association des Communes Suisses (ACS)
- Conférence des directrices et directeurs cantonaux de justice et police (CCDJP)
- Conférence des directrices et directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP)
- Conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales (CDAS)
- Conférence des directrices et directeurs de la sécurité des villes suisses (CDSVS)
- Conférence suisse des délégués à l'intégration (CDI)
- Département fédéral des affaires étrangères (DFAE)
- Office fédéral de la police (fedpol)
- Office fédéral des assurances sociales (OFAS)
- Prévention Suisse de la Criminalité (PSC)
- Service de renseignement de la Confédération (SRC)
- Service spécialisé Extrémisme dans l'armée (S spéc EX A)
- Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI)
- Secrétariat d'État aux migrations (SEM)
- Société des Chefs de Police des Villes de Suisse (SCPVS)

Le groupe d'accompagnement stratégique appuie la mise en œuvre du PAN RAD et assume les principales tâches dans le cadre du programme de financement. Il le fait en définissant les axes thématiques ainsi que les objectifs pour le versement des aides financières et en établissant un ordre de priorité si les demandes déposées dépassent les moyens disponibles (RS 311.039.5, art. 10, al. 2). Cet organe a tenu séance le 17 septembre 2025.

5.3 Mise en œuvre des mesures PAN RAD

Les responsabilités pour la mise en œuvre des onze mesures du PAN RAD 2023-2027 sont consignées dans le plan d'action. L'organe national de coordination est responsable de la mise en œuvre des mesures ci-après :

- Mesure 8.1 : définition de conditions-cadres et de critères de qualité pour la consolidation et le développement des services spécialisés et points de contact. L'organe national de coordination a bouclé la mise en œuvre de cette mesure en 2025, par la définition de critères de qualité pour la consolidation et le développement de services spécialisés et points de contact, sur la base d'une enquête menée auprès de ces derniers.
- Mesure 9 : rencontres régulières et/ou institutionnalisées entre services spécialisés et entre la Confédération, les cantons et les villes, notamment à des fins d'apprentissage mutuel
- Mesure 10 : présentation sous forme de modèles des processus d'identification et d'intervention, visant au désengagement et à la réintégration des personnes menacées et radicalisées

L'organe national de coordination a commencé les travaux de mise en œuvre de ces trois mesures.

5.4 Programme de financement PAN RAD

Lors de sa séance du 19 avril 2023, le Conseil fédéral a décidé de prolonger la durée de validité de l'ordonnance contre la radicalisation et l'extrémisme (RS 311.039.5). Cette prolongation permet de soutenir des projets de prévention et de lutte contre la radicalisation et l'extrémisme violent au niveau des cantons, des communes, des villes, des instituts de formation et des organisations de la société civile, qui contribuent à la mise en œuvre efficace du deuxième PAN RAD 2023-2027. Pour ce faire, le Conseil fédéral met à disposition un montant de 3,75 millions de francs. L'ONC du RNS réceptionne ces

demandes d'aide financière et prend position sur chaque demande reçue, à l'attention des organes stratégiques et politiques. Ces organes sont responsables de la priorisation des demandes reçues lorsque celles-ci dépassent les moyens disponibles. En 2025, 18 demandes de financement pour des projets qui contribuent à la mise en œuvre des mesures du PAN RAD ont été examinées. L'ONC soutient par ailleurs fedpol dans la validation des rapports et décomptes finaux établis par les bénéficiaires d'aide financière.

5.5 Projets spécifiques

Charte contre la radicalisation

En 2025, la PP RNS +, en sa qualité d'organe politique de surveillance du PAN RAD a chargé l'organe national de coordination a d'élaborer une charte contre la radicalisation. La charte a entre autres pour objectif que les instances politiques des trois niveaux de l'état chargées de la mise en œuvre du PAN RAD communiquent ensemble un message politique qui rejette clairement toute forme d'extrémisme violent. Les travaux ont débuté par la constitution d'un groupe de travail qui s'est chargé de la rédaction de la charte, laquelle s'appuie sur le PAN RAD et renforce les efforts de prévention déjà existants. L'organe de surveillance (PP RNS +) a validé la charte lors de sa séance du 3 novembre 2025, ainsi que le concept de communication servant à la diffusion de la charte, élaboré par l'organe national de coordination avec le soutien de l'entreprise externe mandatée Farner AG. La mise en œuvre de ce concept de communication et des différentes mesures définies, y compris la tenue d'une conférence de presse, aura lieu en 2026.

6 Travail en réseau

6.1 Conférences

Conférence nationale sur la cybersécurité

La Conférence nationale sur la cybersécurité 2025, ouverte par le Conseiller fédéral Martin Pfister, s'est tenue le 25 septembre 2025. Près de 250 expertes et experts issus de l'économie, du monde scientifique, des cantons et de la Confédération ont débattu des défis centraux de la sécurité numérique en Suisse autour du thème « Cyberrésilience : réglementation ou responsabilité individuelle ? ». La conférence a thématisé la question de l'équilibre optimal à trouver entre réglementation étatique et responsabilité individuelle.

Journée nationale PAN RAD

La journée nationale PAN, qui a lieu tous les deux ans, s'est déroulée le 15 mai 2025 sur le thème *Jeunes et radicalisation – La diversité des défis de notre époque*. Un rapport sur la situation dans le domaine de l'extrémisme violent en Suisse, une table ronde avec des représentantes et représentants des autorités et des milieux scientifiques ainsi que plusieurs interventions intéressantes sur les différentes formes de l'extrémisme violent figuraient au programme. Lors de cette journée, la conseillère d'État Jacqueline Fehr et le conseiller fédéral Beat Jans ont rappelé encore une fois l'importance du soutien politique dans la prévention en Suisse.



6.2 Colloques

Rencontres de réseautage

Affilié au RNS, l'ONC du PAN RAD a organisé une rencontre de réseautage pour les services spécialisés et points de contact des cantons et des villes, laquelle a permis aux participantes et participants, acteurs de terrain de la radicalisation, de partager leurs expériences et bonnes pratiques. La rencontre de réseautage du 4 décembre 2025 s'est concentrée sur les processus et les bonnes pratiques des services spécialisés et organes de contact.

6.3 Stage de formation pour cadres supérieurs du RNS

Depuis 2020, le RNS organise en collaboration avec le Geneva Center for Security Policy (GCSP) et l'Institut Suisse de Police (ISP) le stage de formation pour cadres supérieurs du RNS. Organisé en 2025, ce stage était composé de trois modules de trois jours et a eu lieu dans les régions de Berne (du 26 au 28 août 2025), Zurich (du 2 au 4 septembre 2025) et Genève (du 9 au 11 septembre 2025).

Les 30 participants ont pu profiter du savoir des quelque 70 cadres supérieurs issus des domaines de l'administration et des infrastructures critiques qui sont intervenus dans le cadre du stage.

6.4 Communication

LinkedIn

Dans l'optique d'une communication davantage orientée sur ses membres et partenaires, le RNS a mis en service son compte LinkedIn le 28 septembre 2023. En 2025 le nombre d'abonnés a presque doublé par rapport à l'année précédente et comptait 1604 abonnés fin 2025 (environ 860 abonnés fin 2024). Ce canal de communication s'adresse en premier lieu aux membres et aux partenaires institutionnels et vise à créer une communauté d'intérêts dans le domaine de la politique de sécurité nationale.



7 Perspectives

7.1 Vision et stratégie

Les travaux initiés en 2023 en lien avec le développement de la « raison d'être » des organes du RNS visent à redéfinir plus clairement les missions, à développer les processus et à adapter les structures existantes, le tout dans le but de se préparer de manière optimale aux futurs défis à relever dans le domaine de la politique de sécurité.

Un séminaire de réflexion s'est tenu les 20 et 21 novembre 2025 avec l'ensemble des membres de la plateforme opérationnelle du RNS pour faire un état des lieux actuels et élaborer des variantes pour la "Vision RNS 2027+".

Le délégué du RNS présentera en 2026 les conclusions de ces réflexions à la plateforme politique du RNS en vue de définir les prochaines étapes. L'objectif est de finaliser la mise à jour de la convention administrative qui lie la Confédération et les cantons d'ici la fin de l'année 2027.

7.2 Actualisation de la convention administrative (Confédération – cantons)

La convention administrative du 4 décembre 2015, qui constitue le document fondateur du RNS, doit être mise à jour en raison de la fin de l'affiliation de PolSéc (désormais intégrée au SEPOS) et la nouvelle affiliation de l'Office fédéral de la cybersécurité à la plateforme opérationnelle du RNS. Dans le cadre du projet stratégique « Vision RNS 2027+ » et à la fin de la phase pilote d'intégration des villes à la PP RNS la convention devrait être non seulement adaptée sur les aspects formels mais également sur les décisions de fond qui seront prises par la PP du RNS.

7.3 Avenir de l'Organe national de coordination (ONC) du PAN RAD

Dans le cadre du financement de l'Organe national de coordination (ONC) du Plan d'action national de lutte contre la radicalisation et l'extrémisme violent 2023-2027 (PAN RAD 2023-2027), le Département fédéral de l'intérieur (DFI) a décidé en 2025 de se retirer du financement de 0,2 ETP conclu pour les 4 années du PAN RAD. Par décision de la PP SVS, la proposition du DFJP de prendre en charge le financement des 0,2 ETP pour l'année 2026 a été acceptée. Le financement de ce 0,2 ETP pour 2027 reste donc incertain.

La question du financement de l'ONC s'inscrit dans l'enjeu plus global du renouvellement du PAN et de la poursuite du financement du PAN RAD à l'issue de la période 2023-2027. Ainsi, dans l'hypothèse où le PAN ne serait pas reconduit, respectivement qu'il serait reconduit sans soutien financier pour la mise en œuvre des mesures, l'ONC serait alors dissout et la coordination de la mise en œuvre du PAN RAD devrait être assurée soit directement par un autre acteur du PAN RAD, soit de manière décentralisée.